



# Prestation de service pour une Assistance Médicale

## 1. CONTEXTE

**Areeba Guinée** est un opérateur de téléphonie qui exploite en Guinée, un réseau de téléphonie mobile sous la marque **MTN**.

Dans le but d'offrir une assistance Médicale à son personnel, **Areeba Guinée**, envisage de recruter un prestataire santé qui opère dans le domaine.

## 2. INTERPRÉTATIONS

### TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire dans le texte, les mots et expressions qui apparaissent dans l'Appel d'Offres, ou dans toute annexe ou documentation subordonnée à celui-ci, s'interprètent comme suit :

**Appel d'Offres :** Désigne le présent appel d'offres et peut comprendre les Documents d'Appel d'Offres lorsque le texte l'exige.

**Soumission :** Désigne le Formulaire de Soumission, ses annexes et tout autre document requis par MTN Guinée, déposé par un SOUMISSIONNAIRE en réponse à l'Appel d'Offres.

**Soumissionnaire :** Désigne la société ou personne morale qui a déposé sa Soumission conformément au présent Document d'Appel d'Offres et qui s'est engagée à satisfaire aux exigences et conditions du Document d'Appel d'Offres si le Contrat lui est octroyé.

## 3. SOUMISSION

**3-1 Conditions de participation :** Les entreprises intéressées devront remplir un certain nombre de critères juridiques, techniques (compétences et expérience) et financiers conformément au point 4 du présent cahier de charge.

### 3-2 Règles de présentation

#### 3-2-1 Langue et Monnaie

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangés entre le Soumissionnaire et le Mandant seront rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction en français, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction en français fera foi.

Aux fins de la présente clause, l'unité monétaire Francs Guinéen (GNF) est considérée comme une monnaie admissible.



**3-3 Contenu de la soumission :** Chaque offre doit comporter une offre qualitative et une offre financière qui doivent être remises séparément selon les modalités prescrites au point 3-3-1 de la présente clause. **Le SOUMISSIONNAIRE** doit utiliser le document

**3-3-1 Enveloppe :** L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées, portant respectivement les mentions « **Enveloppe A - offre qualitative** » et « **Enveloppe B - offre financière** ».

L'enveloppe A (offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix sous peine d'entraîner le rejet automatique de la Soumission. Le formulaire « **Bordereau de Prix** » doit être soumis dans l'enveloppe B.

**3-3-2 Identification :** **Le SOUMISSIONNAIRE** doit indiquer, sur chacune des enveloppes scellées portant respectivement les mentions « **Enveloppe A - offre qualitative** » et « **Enveloppe B - offre financière** », le nom et l'adresse du Soumissionnaire et placer le tout dans une enveloppe extérieure portant les informations suivantes :

- **Le mot «Soumission»;**
- **Le numéro d'Appel d'Offres;**
- **Le titre de l'Appel d'Offres;**
- **L'adresse du lieu de réception des Soumissions mentionné**

**3-3-3 Règles d'interprétations du Formulaire de Soumission :** Les règles suivantes s'appliquent pour interpréter le Formulaire de Soumission :

- **Toute rature ou correction apportée à la Soumission doit être paraphée par le signataire de la Soumission;**
- **Le SOUMISSIONNAIRE doit faire référence à la numérotation utilisée dans l'Appel d'Offres dans la présentation de sa Soumission.**

**3-4 Réception des soumissions :** Pour être valide, les Soumissions doivent être reçues au plus tard :

**DATE : 26/06/2023**

**Heure : 13h00**

Les heures d'ouverture des bureaux de MTN Guinée pour la réception des Soumissions sont de 08h : 00 à 16h :00 du lundi à jeudi et 08h à 13h les vendredis.

Les soumissions seront reçues au siège de MTN Guinea sis à Coléah, route de Niger. Une urne est placée à la réception à cet effet.

**3-5 Correction et retrait :** **Le SOUMISSIONNAIRE** peut corriger, amender ou annuler sa Soumission avant l'heure et la date limite fixée pour la réception des Soumissions, par lettre recommandée, sans pour cela aliéner son droit d'en présenter une nouvelle dans le délai prescrit.

**3-6 Propriété des Soumissions :** La Soumission présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété matérielle de MTN Guinée et ne sont pas remis au **SOUMISSIONNAIRE**, à l'exception des Soumissions reçues en retard. Ces Soumissions seront reprises par les **SOUMISSIONNAIRES** concernés.

### **3-7 Admissibilité**

#### **3-7-1 Critères d'admissibilité**

- **Avoir un registre de commerce de plus de 12 mois**
- **NIF Permanent à jour**
- **Avoir en Guinée un Établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau**



- **Au moins deux références pour prouver votre expérience dans le domaine**

### 3-8 Évaluation des Soumissions

**3-8-1 Règles :** Les Soumissions sont évaluées à partir des seuls renseignements qu'elles contiennent et des procédures prévues à l'Appel d'Offres.

**3-9 Informations complémentaires :** **MTN Guinée** se réserve le droit de demander à tout **SOUSSIONNAIRE** des précisions ou des éclaircissements sur sa soumission déposée.

Le cas échéant, **le SOUSSIONNAIRE** doit lui transmettre par écrit les renseignements demandés dans le délai requis. Toutefois, l'information fournie par **un SOUSSIONNAIRE** ne doit et ne peut pas avoir pour effet de modifier la soumission déposée.

**MTN Guinée** peut rejeter la Soumission **du SOUSSIONNAIRE** qui ne se conforme pas à cette demande dans le délai prescrit.

### 3-10 Vérification

- **Conformité**  
Lors de la période de l'analyse des Soumissions, **le Soumissionnaire** doit, sur demande, permettre au représentant de **MTN Guinée** de vérifier la conformité de sa Soumission par rapport aux exigences des Documents d'Appel d'Offres.
- **Références**  
**MTN Guinée** se réserve le droit de vérifier les références de clients fournies par **le SOUSSIONNAIRE**. Si ces références sont trompeuses, fausses ou inexactes, la Soumission peut être rejetée.

## 4. CONDITIONS TECHNIQUES

### 4-1 Tâches

TÂCHES	FRÉQUENCE
<b>Obligations du Prestataire</b>	
<p>Le Prestataire s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le secret professionnel prévu par la loi et la déontologie de la profession. Il en est de même pour son personnel ;</li> <li>• Assurer les visites médicales d'embauche ;</li> <li>• Superviser le bon déroulement des visites médicales annuelles en collaboration avec la médecine du travail ;</li> <li>• Assurer l'entretien du matériel mis à sa disposition ;</li> <li>• Limiter le service médical aux seuls membres du personnel en activité chez MTN et uniquement à l'intérieur des établissements désignés par la couverture d'assurance.</li> <li>• Faire fonctionner les services de l'infirmerie 6 jours sur 7. Le prestataire devrait être disponible 24H/24 et pour les cas d'urgence ;</li> <li>• Mettre en place un dispositif sanitaire de haute gamme répondant aux normes médicales standards ;</li> <li>• Mettre un dispositif de prévention contre les épidémies et les Pandémies : Ebola, Covid ;</li> <li>• S'assurer que son personnel présent dans l'infirmeries est compétent ;</li> <li>• Mettre en place un système de contrôle des fréquences de visite médicale des employés de MTN</li> </ul>	<p>Jour, Mois, Année</p>



- Faire un rapport mensuel des fréquences des visites des employés du MTN ;
- Respecter les procédures internes De MTN ;
- Veiller strictement au respect des règles d'hygiènes, de santé, sécurité dans les locaux de MTN ;
- Veiller à ce que les équipements (Fauteuils, ampoules et autres) soient conformes aux usages afin d'éviter la survenance de certains troubles de santé (courbature par exemple) ; ainsi, alerter la Direction de MTN de l'existence de telles anomalies ;

Jour, Mois, Année

### Mission du Prestataire

Sous l'autorité de la Direction des Ressources Humaines qui apprécie la qualité de la prestation, le Médecin Conseil aura pour principales missions :

- Eviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail notamment en surveillant leurs conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et leur état de santé ;
- Limiter le risque d'accident du travail
- Assurer aux employés et aux membres de leurs familles, les consultations, les soins médicaux courants, les conseils et l'orientation vers des médecins et/ou cliniques spécialisées ;
- Assurer le suivi médical des salariés par la réalisation des Visites médicales obligatoire (visites médicales à l'embauche, visite médicale périodique, visite médicale de reprise) et des Visites médicales facultatives (Visites médicales de pré reprise, demandées par le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil, Visites médicales demandées par l'employeur, Visites médicales demandées par le salarié).
- Assurer un rôle de conseil auprès du Management de MTN, des salariés, des représentants du personnel, du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans les domaines suivants : l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie du corps humain, la protection des salariés contre l'ensemble des nuisances, notamment contre les d'accidents du travail, ou l'utilisation de produits dangereux.
- Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail en sensibilisant et en informant les salariés en matière de santé et sécurité au travail.
- Veiller à la formation et à l'information concernant les problèmes de santé publique (alcool, tabac, hygiène alimentaire...) en fonction des problèmes identifiés, des demandes, des besoins exprimés.
- Assister MTN dans ses rapports avec ses assureurs (assurance maladie, assurance individuelle contre les accidents corporels, assurance décès-invalidité).
- Veiller au bon fonctionnement des évacuations sanitaires en collaboration avec les services d'assurances.
- Être comptable de la maîtrise des risques de pénalité concernant l'assurance maladie ; conseiller le MTN et contribuer à la mise place d'action et procédures pour minimiser ce risque.
- Organiser et veiller au bon fonctionnement du centre médical (disponibilité, ponctualité et professionnalisme du personnel médical, qualité de services rendus, hygiène, ...).
- Optimiser la gestion du budget, des stocks de médicaments et du matériel médical.

Jour, Mois, Année



- Assure la gestion des stocks de médicaments et autres matériaux mis à sa disposition et rendre compte de leur utilisation dans les supports élaborés à cet effet.
- Faire toute proposition relative à la gestion du Service Médico-Social et à la prise en charge des frais médicaux et pharmaceutiques.
- Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire.
- Etablir un rapport annuel sur le fonctionnement du Service Médico-Social de MTN-Guinée après les visites médicales annuelles systématiques.
- Faire des campagnes de sensibilisation sur les maladies comme : le paludisme, le covid, la fièvre jaune, la rougeole, les MST,...
- Faire des inductions sur la santé auprès des nouvelles recrues et des expats

Jour, Mois, Année

**4- 2 Validité des propositions commerciales :** Suite à une analyse détaillée des propositions, seuls les soumissionnaires les plus compétitifs selon les critères de sélection établis seront retenus afin de participer aux négociations qui déboucheront sur un éventuel contrat de services. Les soumissionnaires non retenus en seront informés par écrit.

**4-3 Critères de sélection :** La sélection de MTN Guinée sera basée sur l'ensemble des éléments du soumissionnaire y compris :

- La conformité de l'offre aux conditions techniques indiquées dans cet appel d'offre
- Sa perception des capacités du soumissionnaire à s'engager
- La qualité des dossiers de réponses qui sera appréciée en fonction des critères de sélection suivants :
  - **La présentation de tous les documents nécessaires délivrés par les autorités compétentes pour l'exercice de l'activité de vente de véhicule**
  - **La Capacité du soumissionnaire à répondre avec pertinence aux besoins exprimés dans le présent appel d'offres. Les justificatifs du respect des obligations fiscales et sociales par le soumissionnaire**

## 5. OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière du soumissionnaire doit ressortir :

- **Le prix HT**
- **Le prix TTC**
- **Les modalités de paiement**

## 6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 6-1 Avis

**6-1-1 Appel d'Offres :** Tous les avis de **MTN Guinée** dans le cadre de cet Appel d'Offres, sont transmis par courrier électronique dont l'adresse est fournie par le soumissionnaire. Il est de la responsabilité du **SOUSSIONNAIRE** de consulter ce courrier afin de prendre connaissance de tels avis en temps opportun. Seules les informations transmises par écrit, soit par le gestionnaire du dossier, soit par son représentant, et signifié personnellement au destinataire ou envoyé par courrier en recommandé à l'adresse du destinataire, doit être considéré comme étant légalement donné, et peuvent lier **MTN Guinée** qui décline toute responsabilité à l'égard de toute information obtenue d'une autre sources.



## 6-1 Avis

**6-1-1 Appel d'Offres :** Tous les avis de **MTN Guinée** dans le cadre de cet Appel d'Offres, sont transmis par courrier électronique dont l'adresse est fournie par le soumissionnaire. Il est de la responsabilité du **SOUSSIONNAIRE** de consulter ce courrier afin de prendre connaissance de tels avis en temps opportun. Seules les informations transmises par écrit, soit par le gestionnaire du dossier, soit par son représentant, et signifié personnellement au destinataire ou envoyé par courrier en recommandé à l'adresse du destinataire, doit être considéré comme étant légalement donné, et peuvent lier **MTN Guinée** qui décline toute responsabilité à l'égard de toute information obtenue d'une autre source.

## 6-2 Résolution de différends

**6-2-1 Négociations de bonne foi :** S'il survient un différend se rapportant à l'interprétation, l'exécution ou l'annulation du présent appel d'offres, **les PARTIES** doivent se rencontrer et négocier de bonne foi dans le but de résoudre ce conflit.

## 6-3 Médiation

**6-3-1 Règles :** Si le différend ne peut être résolu par la voie d'une négociation de bonne foi entre les PARTIES à l'intérieur d'un délai raisonnable, les PARTIES conviennent de soumettre leur différend à la médiation entre les PARTIES en conflit conformément aux règles de médiation de l'instance choisie par **MTN Guinée**.

**6-3-2- Règlement :** Tout règlement d'un tel différend par voie de médiation par les PARTIES doit être documenté par écrit. Si ce règlement modifie les termes de l'appel d'offres, cette modification doit être documentée dans un écrit signé par les deux PARTIES et annexé à l'appel d'offres.

## 7. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres devront être sous pli fermé et mentionnées : **A l'attention du Directeur Général MTN Guinée**, avec la mention « **Contrat d'assistance médicale** », et déposées au plus tard **le 04 Juillet 2023 à 13h00**, dans le box situé au **3ème étage du siège de MTN Guinée sis à Coléah / Matam** ou appeler **664 22 26 56**.